



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Jeudi 30 janvier 2014

Journée ouverte de la 83^{ème} assemblée générale du SPMF

« Quelle serait la meilleure représentation apicole professionnelle possible ? »

Avantages et inconvénients de la diversité de la représentation apicole.

Présentation des travaux du comité apicole, du comité stratégique et du plan de développement de l'apiculture durable, en présence de :

- M. **François GERSTER**, inspecteur Général de Santé Publique vétérinaire, chargé par le ministre de l'Agriculture du plan de développement durable de l'apiculture,
- M. **Daniel ROLLIN**, délégué filière horticole de France Agri Mer, chargé de l'organisation du comité apicole (excusé).

Madame, Monsieur, bonjour,

Comme d'habitude, avant de donner la parole à nos invités, il revient au SPMF d'introduire les débats.

Depuis hier, d'abord dans le cadre syndical strict, puis avec l'ITSAP, les ADAS, le sanitaire, le matériel, les conditionneurs et la coopération, nous avons discuté sur la meilleure représentation apicole possible de l'apiculture professionnelle.

Posons immédiatement les termes du vocabulaire : lorsqu'on parle d'apiculture professionnelle, il s'agit de toute l'apiculture professionnelle sans la moindre discrimination. Il y a donc les apiculteurs professionnels à temps complet et les apiculteurs professionnels à temps partiel, qui ont tous les mêmes préoccupations : outre la santé des abeilles qui intéresse tout le monde, même ceux qui n'ont aucune ruche, les apiculteurs professionnels sont concernés par les questions sociales (cotisations MSA, âge et niveau de la retraite etc.), et surtout économiques : définition du miel et des autres produits de la ruche, segmentation, signes de qualité, prix de marché, lutte contre les fraudes, etc.).

Il faut bien dire et répéter que si la santé des abeilles préoccupe toute la société, ce n'est pas le cas des questions sociales et économiques qui ne concernent, sous le contrôle de l'Etat et dans le cadre des lois en vigueur, que les apiculteurs professionnels.

Depuis hier, nous avons bien entendu évoqué l'actualité :

- Le vote du parlement Européen en séance plénière du 15 janvier dernier pour confirmer que le pollen est bien un constituant du miel,
- Et tous les projets dans les tuyaux comme, par exemple, le plan de développement durable ou la modification de l'arrêté abeilles qui font l'objet de discussions au sein des structures mises en place par le ministère de l'Agriculture ces dernières années : ITSAP, comité apicole, comité stratégique etc.

Lors de la mise en place du Comité Stratégique Apicole présidé par le sénateur Alain Fauconnier le 1^{er} octobre 2013, tout le monde a remarqué un moment de fatigue dans la présentation du ministre, M. STEPHANE LE FOLL, lorsqu'il a évoqué l'ambiance de la filière apicole : « il serait bien », a-t-il dit en substance, « qu'il y ait davantage de dialogue, moins de polémiques, d'agressivité et de conflits, dans cette filière ». Ce sont là des paroles d'or.

On ne pourra pas dire que le ministre se désintéresse, ou qu'il gère de manière superficielle les problèmes de la filière apicole. Cette phrase prouve à l'évidence qu'il s'est intéressé personnellement à l'apiculture et à son développement puisqu'il en a décelé le principal obstacle.

En effet, nous sommes bien là au cœur des difficultés : comment organiser le développement économique de la filière et améliorer l'état sanitaire du cheptel sans syndicats professionnels représentatifs, sans organisation sanitaire efficace, sans institut technique compétent, reconnu, installé dans la durée, et sans budget permettant de financer les actions d'intérêt général... En clair sans interprofession ?

Comment organiser une filière éparpillée en une multitude de syndicats, associations et autres structures techniques spécialisés qui ne se parlent pas et qui passent leur temps à se quereller pour des raisons et des enjeux jamais explicitement formulés et totalement incompréhensibles à n'importe quel observateur extérieur.

En clair le ministre a clairement touché du doigt la principale difficulté de la structuration, qui n'est pas technique mais humaine.

Je me suis permis d'emprunter à Jean Claude AMEISEN, animateur de l'excellente émission de radio sur France Inter, « sur les épaules de Darwin », une phrase courte parfaitement adaptée aux circonstances :

« Le présent ne se comprend que relié au passé ».

En conséquence, puisque nous avons l'ambition de comprendre, reprenons très rapidement les choses depuis le début :

L'homme a exploité les abeilles depuis la nuit des temps. On trouve des fresques dans des grottes préhistoriques. Le miel est resté pendant longtemps le seul produit sucré. De nombreuses civilisations anciennes (Egypte, Crète, etc.) ont conservé des traces qui témoignent de l'importance majeure de l'apiculture. Les Egyptiens, probablement avec une autorisation administrative en bonne et due forme centralisée par la FNOSAD de l'époque, pratiquaient déjà la transhumance sur le Nil.

Tous les esprits savants se sont toujours intéressés à l'abeille. Les aristocrates, qui avaient interdiction de travailler, avaient une dérogation pour pratiquer l'apiculture. Le clergé pratiquait beaucoup le métier tant pour le miel que pour la cire (cierges) et est à l'origine de nombreuses découvertes... Bref l'apiculture a toujours été au croisement de la science, de l'agriculture et des questions philosophiques ou existentielles.

Les choses ont évolué au XXème siècle à partir de l'introduction des ruches à cadres. Il y avait dans chaque village quelques ruches dans toutes les fermes pour la consommation familiale. Les apiculteurs professionnels qui ont toujours existé, certes beaucoup moins nombreux, étaient présents également un peu partout.

En conséquence, les associations d'apiculteurs étaient souvent des « sociétés savantes » intéressées par la biologie de l'insecte, ou des amicales locales, dirigées par le curé ou l'instituteur du village, destinées à assurer le lien social, échanger des coups de mains ou des informations techniques.

C'est la raison pour laquelle un apiculteur toulousain, M. Victor Dumas, a créé le SPMF en 1931. L'objectif n'a jamais été de lutter contre les amateurs. Le but était de disposer d'une structure syndicale professionnelle permettant de débattre, entre les gens concernés, des questions économiques et sociales, qui, quoi qu'on veuille en dire pour noyer le poisson ou justifier telle ou telle élucubration malsaine, n'intéressent pas les amateurs.

Si l'on n'en est pas convaincu, il suffit, dans un syndicat départemental, de lancer un débat sur les cotisations sociales, la retraite apicole ou les cours de vrac sur le marché du miel. Comme 95% des gens qui sont dans la salle ne sont pas concernés, au mieux la discussion avorte très rapidement, au pire des personnages plus ou moins glauques en profitent pour manipuler, désinformer, et créer les conditions idéales pour pouvoir frauder et/ou instituer la zizanie.

C'est après la guerre que l'agriculture moderne s'est structurée. C'est au même moment que l'apiculture a échoué à s'organiser. Pour peu que l'on s'intéresse au déroulement des faits, il n'est pas très compliqué de comprendre pourquoi l'une a réussi là où l'autre a raté le coche.

Depuis 1947, l'apiculture a été incapable de s'organiser.

Lorsqu'on se trouve confronté à un tel constat, il y a deux explications possibles :

- Soit le public concerné, pour des raisons objectives qui tiennent à sa nature profonde, à caractère social, génétique, racial ou autre, est, par nature, totalement responsable de la situation. Dans ce cas, tous les projets de comités, d'institut et autres plans de développements sont voués à l'échec, quelle que soit la qualité de leur conception ou le volontarisme de leurs rédacteurs.
- Soit le public concerné n'a rien de plus ni rien de moins que n'importe quel autre public et l'échec est imputable à des raisons structurelles : communication mal faite, statuts mal rédigés, déficit juridique, sentiments d'injustice, refus de participer à ce qui est perçu comme un embrigadement sans objectifs clairs, etc. Dans ce cas il suffit à l'Etat, garant de l'intérêt général, de définir clairement les règles ainsi que les droits et devoirs de chacun, pour réussir à organiser ce qui n'a pas pu l'être depuis près de 70 ans.

Le SPMF considère que les apiculteurs ne sont ni plus ni moins réfractaires à la structuration et à l'organisation que n'importe quel autre groupe social ou professionnel.

Nous sommes persuadés qu'il n'y a aucune fatalité et qu'il suffirait que les choses soient organisées en toute transparence dans le cadre du droit commun pour que l'apiculture se développe harmonieusement, bien entendu en fonction des difficultés objectives d'une année sur l'autre, et devienne une filière comme les autres.

Nous ne nous faisons aucune illusion. En 70 ans, de très mauvaises habitudes ont été prises. Quoi que l'on fasse d'idéal, les choses ne rentreront pas dans l'ordre d'un coup de baguette magique du jour au lendemain. Il a fallu beaucoup de temps pour détruire, il faudra un peu de temps pour reconstruire.

Si ces mauvaises habitudes sont, intrinsèquement, imputables à la filière apicole, il serait bon qu'une autorité extérieure en identifie les causes et que nous changions de comportement afin de mettre en place les conditions indispensables pour que l'apiculture, volontariste et désireuse de se développer, participe, avec un esprit constructif, aux projets ambitieux du ministre.

Si par contre ces mauvaises habitudes sont la conséquence d'un dysfonctionnement majeur de l'ETAT, avec la meilleure volonté du monde, la filière ne peut rien faire.

En clair, si c'est l'apiculture qui est responsable de son incapacité à s'organiser, c'est à l'apiculture de changer de méthode.

Si c'est l'Etat qui est responsable, c'est à l'Etat de corriger ses erreurs.

En 1947, le SPMF a créé l'UNAF dans le but de regrouper sous une seule structure tous les apiculteurs et tous les gens qui s'intéressent à l'abeille. Au sein de l'UNAF, le SPMF disposait naturellement d'un bureau et de son propre fichier pour diffuser les informations qui n'intéressent pas le public amateur. Il ne s'agit pas de discrimination. Il s'agit de deux publics différents qui n'ont pas les mêmes préoccupations ni les mêmes lectures.

Il n'y a donc aucune ambiguïté possible sur les objectifs ; l'idée à la base de la création du SPMF était très claire et parfaitement saine : si les préoccupations des amateurs et des professionnels sont différentes, elles ne sont pas antagonistes. Rationnellement, objectivement, logiquement, rien ne justifie la moindre zizanie entre amateurs et professionnels.

Il faut bien marteler très fort dans les quelques lignes ci dessous l'esprit qui a présidé à la création du SPMF et qui est toujours d'actualité aujourd'hui.

Les vrais amateurs ne contestent pas aux professionnels le droit légitime de diriger la profession. De la part des professionnels, il serait stupide, suicidaire et anti démocratique de chercher à les éliminer. De plus un amateur est un professionnel en puissance et nombre d'apiculteurs professionnels ont d'abord été amateurs. Ils ont aussi bien appris leur métier par leurs expériences, les lectures et les conseils que d'autres dans les centres de formation.

Grace au travail de fond effectué depuis plusieurs dizaines d'années, l'apiculture, amateur et professionnelle, est enfin reconnue comme une activité importante pour l'environnement. Pour l'instant le miel bénéficie d'une réputation extraordinaire, à sa juste place. Faisons attention qu'une fraude qui aurait échappé à notre vigilance (seul le SPMF a inscrit la lutte contre la fraude en tête de ses statuts) ou une scandaleuse prise en otage comme l'affaire du pollen ingrédient ne vienne détruire cette image.

Les professionnels sont fiers d'exercer un métier qui est reconnu comme positif par la société et de produire un aliment aussi sain, naturel et extraordinaire.

En plus, cette image crée de la valeur et, s'il n'y avait pas cette catastrophique baisse de la production, on n'aurait aucune raison de se plaindre.

En même temps par rapport à l'environnement, toutes les ruches comptent, celles des amateurs comme celles des professionnels, c'est pourquoi les professionnels ont toujours vu les vrais amateurs comme des partenaires et non comme des adversaires.

Si je précise, « vrais amateurs », c'est qu'il y en a des faux.

Je pourrais en faire des pages de démonstration. Je me contenterai d'évoquer ici M. BABLOK, responsable avec Mmes et MM. EGETER, STEGMEIER, MÜLLER et KLIMESCH de l'arrêt de la CJUE du 6 septembre 2011 qui a conduit au vote en séance plénière du parlement européen du 15 janvier dernier pour savoir si le pollen était un ingrédient ou un constituant du miel.

Pour des raisons malsaines qu'il est inutile de développer ici mais qui n'auraient jamais pu prospérer si le statut social des apiculteurs avait été aussi clair que celui des agriculteurs, le SNA, organisation apicole du nord est de la France, au bout de six mois et avant même la fin de l'année 1947, a refusé d'intégrer l'UNAF.

C'est la raison pour laquelle, de 1947 à 1984, il y avait deux entités pour parler au nom des apiculteurs :

- Le SNA quasi uniquement composé d'amateurs du quart nord est de la France,
- L'UNAF et sa section professionnelle le SPMF.

Le travail de l'UNAF consistait essentiellement à publier une revue, relayer les informations remontant des départements, et organiser des foires commerciales annuelles avec les vendeurs de matériel spécialisé.

En parfaite harmonie, et dans les mêmes locaux, le SPMF se chargeait des questions économiques et sociales. Cependant compte tenu de l'échec dans la représentation unitaire, des pertes de temps consécutives à la présence d'une organisation concurrente, de l'absence de moyens humains et financiers, tout ce travail n'a pu se faire, intégralement sous forme de bénévolat, que de manière bricolée et avec des moyens de fortune...

Nous passerons pudiquement sur la gymnastique budgétaire permanente, extrêmement risquée et stressante, au regard des règles légitimes dans ce domaine.

Il n'est pas possible de faire la liste de toutes les actions menées par le SPMF. Cela va de la norme Afnor des dimensions du cadre Dadant pour harmoniser le matériel ruche (avant cette norme de 1951, chaque fabricant, à 2 ou 3 cm près, avait ses cotes personnelles de la ruche Dadant, différentes de celles des concurrents, d'où, très souvent, une incompatibilité des échanges entre exploitations), à la conception de la SMI apicole, en passant par la création des coopératives, des CFPPA apicoles, le travail avec l'INRA sur la technologie du miel, etc.

Compte tenu de la confusion dans la représentativité et le statut social apicole, une tentative d'interprofession (le CNIM) a été sabotée, en 1974, en séance de nuit au sénat en présence de moins de 10 parlementaires qui, manifestement, ne disposaient pas de tous les éléments pour prendre leur décision en toute sérénité.

L'ITAPI (institut technique de l'apiculture) a quand même été créé et n'a pu fonctionner (1974-1990) qu'à l'aide d'impressionnantes acrobaties financières et dans le bricolage permanent. Qu'on en juge :

- L'ITAPI était hébergé dans les locaux de l'INRA de Bures Sur Yvette, dont il utilisait une partie du matériel,
- Le personnel était limité à une secrétaire et un directeur,
- Le directeur, Raymond Borneck, pour des horaires de travail fondamentalement incompatibles avec sa convention collective, recevait, de manière irrégulière et aléatoire, un salaire de misère,
- Il disposait d'un véhicule de fonction d'occasion dont il assurait lui même la maintenance,
- Le cumul des fonctions était impressionnant. Consultant à la FAO, intervenant auprès de plusieurs CFPPA, il assurait aussi, en toute irrégularité juridique, des fonctions syndicales, telles que président, vice président ou secrétaire de l'UNAF ou du SPMF, président du groupe miel du COPA, vice président puis président d'APIMONDIA... Etc.

La vie de l'ITAPI n'est qu'une succession de travaux remarquables, de liens patiemment construits avec la recherche scientifique, d'avancées prodigieuses pour l'apiculture française, de projets passionnants sabotés, détruits ou avortés, de conflits mémorables et de temps perdu en affrontements stériles.

A la même époque, pour tenter une nouvelle fois d'unifier l'apiculture française, l'UGAF (Union Générale de l'Apiculture Française) a été créée. Il s'agissait simplement de refaire l'UNAF, non pas par la base en regroupant les apiculteurs, mais par le haut en regroupant les structures.

En l'absence de critères de représentativité impartiale et d'une clarification du statut apicole, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'UGAF n'a pas davantage réussi son entreprise.

Au début des années 1980, une nouvelle génération d'insecticide, les Pyréthriinoïdes de synthèse, est apparue. Un tout petit groupe de jeunes apiculteurs, (tous adhérents du SPMF), soutenus par certains instituts scientifiques, s'est trouvé en désaccord avec l'INRA (qui avait accordé l'homologation), et l'ACTA qui était chargée des expérimentations avec l'ITAPI.

C'est à ce moment là que la gelée royale chinoise est entrée sur le marché européen avec toutes les conséquences que l'on connaît en tentations de fraudes particulièrement lucratives.

Selon un processus qu'il est inutile de détailler ici mais qui tient également aux confusions et ambiguïtés statutaires récurrentes et habituelles, à laquelle il faut ajouter l'impossibilité analytique à l'époque de distinguer les gelées royales française et chinoise, le SPMF s'est séparé de l'UNAF.

En conséquence, à partir de 1985 la représentation apicole s'est trouvée davantage émiettée :

- Le SNA et ses 30 000 adhérents/abonnés revendiqués quasi exclusivement amateurs,
- L'UNAF et ses 22 000 adhérents/abonnés revendiqués amateurs et professionnels,
- Le SPMF et ses 400 cotisants professionnels à 200,00 € de cotisation.

Avec une conséquence immédiate : alors que jusque là le SPMF était seul désigné par la FNSEA pour siéger au groupe miel du COPA, à partir de ce moment là, compte tenu de la confusion statutaire, la France a eu trois représentants à Bruxelles : UNAF, SNA et SPMF.

Comme les prix du miel s'étaient effondrés de moitié en quelques mois, que Varroa devenait un problème de plus en plus difficile à maîtriser, qu'il fallait un budget pérenne pour financer l'ITAPI, les professionnels ont fortement poussé à la création d'INTERMIEL.

Contre toute légalité, l'administration n'a accepté d'étendre les accords interprofessionnels que si les trois « syndicats » apicoles étaient représentés à parité.

En fait, l'apiculture n'a pas eu le choix : soit l'Etat acceptait la création d'INTERMIEL avec les trois « syndicats » dans le collège producteur, soit il n'y avait pas d'interprofession.

C'est ainsi qu'est née INTERMIEL en 1987, selon le dictat du ministère de l'Agriculture, avec une représentation égalitaire, totalement grotesque, entre le SPMF et ses 400 cotisants, par rapport à l'UNAF et au SNA qui revendiquaient respectivement 55 et 75 fois plus « d'adhérents ».

Il faudrait qu'un jour l'Etat soit cohérent, clair, et respectueux des règles juridiques de la représentativité : si le SNA a 75 fois plus d'adhérents que le SPMF, il doit avoir 75 fois plus de représentants dans l'interprofession.

Qui peut croire qu'une construction aussi bancal peut correspondre à une réalité économique et sociale tangible ?

Qui est assez naïf pour imaginer qu'un « machin » aussi branlant puisse avoir quelque chance de fonctionner efficacement ?

Les revues ont passé leur temps à désinformer les apiculteurs. Le SNA (qui d'ailleurs n'avait jamais rien demandé et n'a intégré la structure que pour mieux la saboter) n'a jamais signé aucun accord. Quand ses intérêts d'entreprise de presse ont évolué, l'UNAF a suivi le SNA. INTERMIEL a explosé en 1990, entraînant l'ITAPI dans sa chute. Les représentants de l'UNAF et du SNA à INTERMIEL, écartés ou même exclus de leur structure respective ont pris une cotisation au SPMF mais, bien entendu, aucun lecteur des revues n'en a jamais rien su.

D'ailleurs cette affaire est restée à la fois prodigieusement présente et extrêmement floue dans la mémoire apicole. La seule chose qui subsiste, c'est que « la-haut, à Paris, ils ne font qu'à s'engueuler sur des trucs auxquels on ne comprend rien ». Et son corollaire : « on ne nous y reprendra pas deux fois ». Bref, il faudra être pédagogue et tenir compte de l'histoire pour réussir à persuader les apiculteurs de la nécessité de reconstruire une interprofession.

Le SPMF s'est retrouvé seul dans le collège producteur, et s'est vu confier la garde de la structure par le collège utilisateur. Il la conserve encore aujourd'hui.

Si cet exposé n'avait pas été déjà beaucoup trop long, j'aurais expliqué la genèse et les conclusions du « procès en déqualification » qui a suivi quelques années après. J'y ai renoncé car cela aurait pris trois pages supplémentaires. Il ne sera pas inutile d'y revenir le jour ou cela deviendra indispensable à la reconstruction.

Nous sommes apiculteurs professionnels et, à ce titre, nous avons besoin d'une structure représentative pour dialoguer avec tous les partenaires naturels : l'ETAT évidemment mais aussi le monde agricole, scientifique, médiatique etc.

Le SPMF n'a jamais cessé de construire, comme il pouvait, avant ou après INTERMIEL, avec des moyens de fortune, tous les outils nécessaires à l'apiculture professionnelle.

Ceci dit, comme il n'y a jamais eu d'appareil SPMF, tout ce qui a été fait l'a été par des bénévoles. C'est ainsi que des gens comme Borneck, Leclerc, Boudon, Lautard, Massicot, Oza et tant d'autres ont travaillé, sous étiquette et avec le soutien de l'entité juridique SPMF, à la construction des coopératives, du GPGR, de l'ANERCEA, du CNDA, des CFPPA, de la DJA apicole et de tout ce qui paraît naturel aujourd'hui aux jeunes apiculteurs.

Je ne sais s'il faut en rire ou en pleurer mais j'avoue avoir un peu de difficulté à retenir mon ironie la plus mordante, lorsque j'entends tel ou tel ignorant expliquer à qui veut bien l'entendre, que le SPMF n'a jamais rien bâti, et que ce sont toujours des individus isolés qui ont fait tout cela.

J'entends bien que chacun des bénévoles qui ont construit un outil ou mené à bien une action utile à la collectivité apicole a payé de sa personne, pas ou mal défrayé, au détriment de sa vie de famille et de son exploitation. C'est évident et j'en sais d'ailleurs quelque chose. Mais aucun de ces projets n'auraient pu aboutir s'ils n'avaient pas été menés au nom de la structure syndicale apicole représentative qu'est le SPMF depuis sa création.

Je ne sais pas ce qui me ferait le plus bondir si dans 20 ans j'entendais deux idioties à mes yeux équivalentes, l'une qui dirait :

- Ce n'est pas le SPMF, c'est Joël Schiro qui a monté le dossier adultération en 1997 ou défendu la notion de pollen constituant en 2014,

Et l'autre :

- Ce n'est pas Joël Schiro qui a monté le dossier adultération en 1997 ou défendu la notion de pollen constituant en 2014, c'est Pierre, Paul ou Jacques.

L'idée qu'on puisse imaginer que des individus isolés, sans représentativité ni soutien de leurs pairs, puissent mener à bien, tout seuls avec leurs petits bras musclés, des actions d'intérêt général, est absolument stupéfiante.

L'opinion qui consiste à penser qu'il n'y a pas besoin de structure démocratique pour organiser la vie en société, n'est pas un apanage du monde apicole. Elle est d'ailleurs aux antipodes du thème de notre assemblée générale. Ce n'est pas le lieu d'en débattre ici mais, si elle devait s'installer durablement dans la population, il y a de grands risques que cela conduise à de profondes régressions, pas seulement pour l'apiculture ! Pour la république, tout simplement.

Venons en maintenant à l'effondrement récent de la filière apicole. Suite aux conditions météo défavorables de cette année 2013, la production qui avait déjà été divisée par deux depuis 15 ans, s'est tellement écroulée que, malgré une forte augmentation des prix, aucun conditionneur n'a réussi à couvrir ses besoins.

De 1997 à 2001, le SPMF qui n'a toujours pas d'appareil ni de salariés, a confié à trois adhérents le soin de s'occuper du « dossier Gaucho ».

Là encore il est inutile de rentrer dans les détails de l'histoire. La seule chose à retenir c'est que, compte tenu des difficultés rencontrées avec le monde agricole, le service de la protection des Végétaux, les firmes phytosanitaires et l'Etat, après une séparation des trois premiers acteurs qui avaient bâti le dossier ensemble au nom du SPMF, l'apiculture s'est déchirée comme jamais auparavant sur la stratégie à mener.

Comme il n'y a pas de syndicat professionnel unitaire reconnu, les apiculteurs avaient cru bon de créer, entre une vingtaine de personnes auto mandatées, sans statut, ni vote, ni programme, une « coordination des apiculteurs de France » qui avait élaboré une analyse et une stratégie qu'on peut résumer en trois points :

- Avant la technique d'enrobage de semences les intoxications d'abeilles n'étaient que des épiphénomènes parfaitement gérables,
- Toutes les intoxications et tous les problèmes sont dus à cette nouvelle technique qui rend l'apiculture impraticable,
- Le projet d'enquête multifactorielle n'est qu'une manipulation et un complot élaboré par l'ETAT, pour faire porter sur des maladies ou des mauvaises pratiques apicoles, les intoxications causées par les enrobages de semences.

En conséquence la « coordination des apiculteurs de France » a demandé à tous les apiculteurs de refuser de participer à l'enquête multifactorielle tant que le Gaucho ne serait pas retiré sur maïs et sur tournesol et le Régent retiré sur le tournesol.

Seul le SPMF a organisé un débat et un vote : par 62% contre 38% l'assemblée générale 2002 du SPMF de Samatan a refusé de participer à l'enquête multifactorielle.

Comme la désinformation est structurelle, et même pourrait-on dire « structurante », du monde apicole, il est quand même indispensable de préciser ici que les 38% qui ont voté pour participer à l'enquête multifactorielle n'ont jamais dit que les NEONICOTINOÏDES n'intoxiquaient pas les abeilles. Ils ont simplement dit que le meilleur moyen de le démontrer, c'était que les apiculteurs professionnels participent aux études et aux expérimentations.

C'était d'ailleurs à nos yeux une avancée considérable. En effet, si tant de produits phytosanitaires ont été homologués par erreur depuis des dizaines d'années malgré leur toxicité évidente sur le terrain, c'est parce que les tests d'homologations étaient faits par des gens qui n'étaient pas apiculteurs et qui ne connaissaient rien à l'apiculture de terrain.

En tout état de cause, comme toutes les autres organisations apicoles ont entériné, sans débat ni vote, la position de la « coordination des apiculteurs de France », l'enquête multifactorielle a été menée, comme c'est parfaitement normal dans les prérogatives d'un l'Etat souverain garant de l'intérêt général, sans les apiculteurs.

Dans ces conditions il ne fallait pas s'attendre à des miracles. Malgré 40 000 kilomètres effectués par les techniciens chargés du travail, des centaines de pesées, de visites de ruches, d'analyses et une mobilisation sans précédent des services de l'Etat compétents, il n'en est rien sorti de concret.

Un suivi de cheptel apicole mené sans les techniciens spécialistes du sujet ne peut que se terminer en queue de poisson. C'est ce qui s'est passé puisque l'enquête multifactorielle s'est achevée sans conclusion exploitable, ni pour les scientifiques, ni pour le ministère de l'Agriculture.

D'ailleurs toutes les décisions prises pendant et après la fin de l'enquête multifactorielle ont été la conséquence d'événements spectaculaires comme l'affaire des poussières de semoirs en midi Pyrénées 2002/2003, ou de remarquables expérimentations scientifiques comme celle de l'UMT Prade 2012 sur le non retour à la ruche.

Si la zizanie apicole de 2002 n'a eu aucune conséquence sur les décisions de l'ETAT, elle a par contre changé totalement le paysage syndical, et le discours des médias.

De trois syndicats apicoles avant 2002, on est passé à sept.

Il y a toujours l'UNAF et le SNA qui revendiquent ensemble sans rougir 130% des possesseurs de ruches recensés par l'audit 2012 financé par France Agri Mer, et 5 syndicats professionnels (sections apicoles FNSEA, CONFEDERATION Paysanne, et COORDINATION RURALE, plus la FFAP et le SPMF), qui se partagent le reste.

Dans le même temps, les médias n'ont pas arrêté d'expliquer au grand public que les abeilles disparaissent partout, sauf dans les villes.

Aucun gouvernement démocratique ne peut supporter une pareille situation. Dans ce genre de crise, il y a des grilles de lecture et d'action publique.

L'Etat a très logiquement commencé d'abord par diligenter une enquête parlementaire : le rapport SADDIER.

Le SPMF a déjà dit qu'il adhérerait à ses conclusions. On n'y reviendra pas. Cependant, au lieu de mettre en pratique ses conclusions, on est parti sur une série de réunions pléthoriques pour savoir comment on allait créer une interprofession.

Après avoir discuté de tout, jusqu'au lieu du siège social et la couleur de la tapisserie, on s'est arrêté au moment de discuter de l'essentiel :

- ❖ qui est légitime à siéger dans une interprofession apicole et selon quels critères de représentativité ?

En attendant, après de très difficiles négociations, l'ITSAP a été créé. Il ne s'est pas fait à partir des syndicats. Pour se garantir de risquer le sort de l'ITAPI, ce sont les ADAS qui, au départ, ont disposé de 50% des sièges de l'assemblée générale. Cette solution qui avait l'avantage de contourner, une fois de plus, le débat sur la représentativité, n'est pas sans risque. Les ADAS sont des associations régionales qui ont été créées pour conseiller et soutenir les apiculteurs sur leurs problèmes techniques. Elles n'ont ni la pratique, ni la vocation à réfléchir et se prononcer sur des stratégies politiques ou syndicales de long terme. L'avenir nous dira si, à long terme, elles remplissent la fonction que les concepteurs de l'ITSAP avaient imaginée.

Les apiculteurs devraient méditer sur le fait que plus de 95% du budget de l'ITSAP ne vient pas de l'apiculture. Il reste à espérer que nous réussissions à fédérer suffisamment la filière autour d'un projet commun et obtenir des résultats concrets avant que les financeurs ne se lassent de cette situation.

En l'absence de filière apicole structurée, un comité apicole a été créé au sein de France Agri Mer.

Sans entrer dans les détails et pour rester sur le thème de la journée, on dira simplement que, toujours pour contourner la discussion sur la représentativité, chacun des 7 syndicats apicoles dispose d'un siège.

C'est ainsi que le seul représentant apicole de la Coordination Rurale dispose formellement d'une voix équivalente à celui du SNA ou de l'UNAF qui revendiquent respectivement 30 000 et 22 000 adhérents.

Il n'est jamais facile de gérer une situation complexe sans avoir au préalable réglé les questions de fond et posé clairement les règles.

Or, le ministre de l'Agriculture tient absolument, et c'est tout à son honneur, à faire de l'apiculture une filière prospère et durable.

Le comité apicole n'y suffisant pas, il a décidé de créer une structure plus large, le comité stratégique, dont il a confié la présidence au sénateur Alain Fauconnier. Comme dans le comité apicole, chaque syndicat dispose d'un siège.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Ceci dit, même si c'est souvent difficilement compréhensible, personne n'est dupe sur la réalité et la crédibilité qu'on peut accorder à la représentativité revendiquée par chacune des organisations apicoles :

- ❖ La section apicole et les représentants de la FNSEA relaient parfaitement les grandes lignes syndicales de la FNSEA,
- ❖ Jean Luc Ferté donne son point de vue personnel qui convient parfaitement à la Coordination Rurale,
- ❖ Le SPMF continue à défendre une ligne syndicale constante depuis sa création : organisation du marché, lutte contre la fraude, signes de qualités, problème cheptel, institut technique, interprofession, légitimité aux seuls apiculteurs professionnels à temps partiel ou à temps complet à gérer les questions économiques et sociales... Etc.
- ❖ Sauf accident, comme sur l'affaire du pollen constituant où elle a totalement modifié sa position initiale pour s'aligner sur celle du SPMF, la FFAP, sans jamais varier d'une virgule, défend méthodiquement et sans surprise, une ligne syndicale simple, claire et constante : le retrait total de tout les NEONICOTINOÏDES.
- ❖ Par contre, selon le représentant présent en réunion, l'UNAF, le SNA et la Confédération Paysanne, peuvent soutenir, parfois à quelques jours d'écart, des points de vue totalement divergents. On retrouve d'ailleurs régulièrement ces discordances sur leurs courriers officiels.

En bref, par manque de réflexion et d'accords de fond, en l'absence de médias indépendants et d'échanges de libres opinions, compte tenu des manipulations et désinformations permanentes, très souvent, l'apiculteur qui prétend s'exprimer au nom d'un groupe structuré, ne fait qu'exposer spontanément son point de vue personnel du moment. Personne n'est dupe et tout le monde s'en aperçoit.

L'apiculture va très mal. Quasi génétiquement, le SPMF ne peut rester les bras ballants. Il se doit de contribuer à trouver des solutions.

Il faut sortir de l'impasse et, à court terme, le SPMF a déjà dit qu'il était prêt à soutenir et accompagner la stratégie du ministre. Nous faisons d'ailleurs régulièrement des propositions constructives dont certaines ont déjà été reprises.

Mais à moyen et long terme, tant qu'on n'aura pas organisé les choses dans la transparence, selon les règles du droit commun qui ne sont pas appliquées jusqu'à présent, on ne réussira pas à apaiser les conflits et développer harmonieusement la filière.

Je me suis longuement étendu sur la nécessité de clarifier les droits et devoirs de chacun et les critères de représentativité. Il est inutile d'y revenir sauf pour rappeler que c'est un passage obligé.

On n'arrivera non plus à rien de solide tant qu'on ne réussira pas à organiser la transparence et la libre circulation des informations et des opinions. S'il en avait les moyens, ce serait logiquement un travail légitime pour le SPMF.

Or, financièrement, le SPMF qui n'en a jamais eu les moyens, les a encore moins aujourd'hui. La plupart des cotisants du GPGR ou de l'ANERCEA (pour ne prendre que ces deux exemples sans aller chercher les adhérents de coopératives, des premières ADAS etc.), ne sont plus adhérents. Ils sont parfaitement satisfaits des services rendus par ces associations créées par le SPMF. Ils ne voient pas pourquoi ils déboursaient 200,00€ de plus pour une cotisation syndicale.

On en vient à la question de fond : les syndicats sont-ils utiles à quelque chose, et, si oui, pourquoi ont-ils si peu d'adhérents et comment les financer ?

Lorsqu'un journaliste a posé un jour la question à Nicole Notat (dirigeante de la CFDT), elle a répondu que, le jour où les retombées des actions syndicales ne bénéficieraient qu'aux cotisants, on pourrait vraiment mesurer leur représentativité. En attendant, a-t-elle ajouté, il est illusoire d'imaginer que les syndicats puissent fonctionner sur le seul budget des cotisations.

Rassurez vous M. Gerster, il ne nous viendrait jamais à l'idée de demander au ministère de financer le SPMF sur fonds publics.

Toutefois, en tant que représentant du ministre pour les questions apicoles, vous êtes en charge de l'intérêt général. Nul ne contestera que la désinformation permanente sur les problèmes apicoles, est un facteur essentiel du blocage.

Il suffirait que le SPMF dispose de quelques dizaines de milliers d'euros pour permettre à tous les acteurs de s'exprimer, afin que les médias ne soient pas condamnés à relayer les discours simplistes comme celui des abeilles en ville, qui ne fait qu'embrouiller les choses et retarder les solutions.

Les investissements sont toujours plus ou moins rentable, mais franchement, quelques dizaines de milliers d'euros par an :

- Qui permettraient à tous les apiculteurs qui le souhaitent d'accéder gratuitement, par une simple connexion Internet, à une information objective, plurielle, contradictoire, et de trouver les réponses à toutes les questions qu'ils se posent,
- Aux agriculteurs de disposer de tous les renseignements impartiaux qu'ils recherchent,
- Aux médias et aux ONG demandeurs de trouver rapidement les précisions qu'ils recherchent,
- Et au grand public de cesser de subir une désinformation simpliste permanente,

Cela donnerait l'occasion, pour vraiment pas cher, de remettre les idées en place pour tout le monde et faciliterait le travail de tous les acteurs (scientifiques, instituts, etc.) qui cherchent à construire le plus sereinement possible sur des questions restées sans réponses depuis tellement de temps, qu'elles sont devenues extrêmement compliquées à résoudre...Il y a tous les jours, dans les administrations ou les entreprises, de l'argent beaucoup plus mal placé.

Nul doute que des mécènes désintéressés, pour peu qu'ils y soient encouragés par la puissance publique, seraient parfaitement disposés à aider le SPMF à créer l'outil de cette indispensable information, plurielle, objective et de qualité... Franchement, pour seulement quelques dizaines de milliers d'Euros par an !!!

Je terminerai enfin en revenant aux sources de 1947.

Le SPMF a toujours défendu l'idée d'une structuration unitaire de toute l'apiculture, regroupant, sous le même toit,

- Tous les amoureux de l'abeille pour sa promotion et sa défense,
- Ainsi que, dans un local annexe sur le même étage, les professionnels à temps partiel et à temps complet pour toutes les questions sociales et économiques.

Au regard de l'état du cheptel et de l'effondrement de la production, c'est un objectif plus que jamais d'actualité.

Cela ne sera jamais possible sans une clarification, de la part de l'Etat, sur les droits, les devoirs et la légitimité de chaque apiculteur, tant à titre individuel qu'au titre des structures syndicales, techniques et associatives qui s'expriment en son nom.

Pour le SPMF,
Journée ouverte du 30 Janvier 2014,
Aix en Provence.
Joël SCHIRO.

Bref commentaire et compte rendu additionnel.

Comme d'habitude, à la suite de cet exposé, M. François GERSTER, représentant du ministre de l'Agriculture, M. STEPHANE LE FOLL, a répondu.

Il a longuement exposé les travaux du comité apicole, du comité stratégique, l'état d'avancement du plan de développement de l'apiculture durable, le financement de l'ITSAP, etc.

Un débat s'est instauré avec la salle. Un compte rendu interne sera fait au sein du SPMF.

Il convient cependant de compléter cet exposé en notant très brièvement les points suivants :

- Il n'est effectivement pas possible de comparer directement des structures pyramidales comme l'UNAF et le SNA (représentant des syndicats départementaux qui délèguent leur président aux assemblées générales nationales) avec des structures à adhésion directe comme la FFAP ou le SPMF.
- Un point sera fait prochainement sur la possibilité ou pas de récupérer les archives des structures disparues comme l'ITAPI, l'UGAF, INTERMIEL, Etc.
- Il est du rôle de l'ITSAP et non du SPMF d'assurer la gestion de « l'agence de presse apicole » chargée de diffuser une information contradictoire, libre, et indépendante.

Aix en Provence, vendredi 31 Janvier 2014.